

LABENNE

Fonctionnement des RÉSERVATIONS & ANNULATIONS PÉRISCOLAIRES matin et soir au 1er mai 2022

Pour des raisons de responsabilité et d'organisation, et au vu du nombre croissant d'enfants accueillis matin et soir en périscolaire, il est devenu indispensable de mettre en place la réservation.

Vous avez pu l'expérimenter depuis le 1er mars 2022.



La réservation

se fait exclusivement sur votre Portail citoyen jusqu'au vendredi 9h pour la semaine suivante.

L'annulation / demande d'absence,

se fait exclusivement sur votre portail citoyen jusqu'à la veille minuit pour le lendemain.

Seul un certificat médical pourra justifier une demande d'annulation hors délai. Celui-ci devra être transmis aux équipes ou à clsh@ville-labenne.fr avant le dernier jour ouvré du mois en cours.



Accédez
au Portail citoyen
via ce QR Code

En Pratique

Une fois connecté sur votre portail citoyen, cliquez sur « espace famille » puis sur « planning d'activités »

>> Demande occasionnelle

Vous demandez une réservation ou absence en cliquant sur les jours souhaités sur l'agenda proposé

>> Demande sur une longue période

2 boutons vous sont proposés Réservation ou Absence, puis vous précisez vos besoins : l'enfant, l'activité (périsco matin, périsco soir, mercredi..., vacances...), les dates, le ou les jours de la semaine, puis cliquez sur « demander ».

Un mail de validation ou de refus vous sera envoyé à chacune de vos demandes.

Détail de la facturation

Réservé et présent : réservation au créneau d'ouverture, facturation au temps de présence par $\frac{1}{4}$ d'heure

Réservé mais absent : facturation du créneau d'ouverture de l'accueil (le matin 1h/le soir 2h15)

Présent sans réservation : facturation majorée de 10% au temps de présence par $\frac{1}{4}$ d'heure

L'équipe du périscolaire reste à votre écoute et pourra accompagner ceux qui rencontrent des difficultés sur les premières réservations.

☎ 05 59 45 61 94

✉ clsh@ville-labenne.fr

📍 Ville de Labenne

🌐 www.ville-labenne.fr

📱 PanneauPocket - Labenne